

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal se réunira en session ordinaire
A la Mairie, en salle du Conseil municipal, le :

LUNDI 3 MARS 2025 A 19H

ORDRE DU JOUR

1. Nomination d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 3 février 2025
3. Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
4. Autorisation spéciale d'absence pour actes médicaux nécessaires à la procréation médicalement assistée (PMA)
5. Création d'un emploi non permanent d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – Service Enfance
6. Cession amiable de la parcelle B121, situé 49 VI du Cri, au profit de la société VINIT PROMOTION
7. Approbation de la stratégie territoriale de sécurité et prévention de la délinquance définie par le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)
8. Approbation du montant de refacturation des frais de scolarité aux douze communes membres d'Annemasse Agglo dans le cadre de la charte de dérogation scolaire
9. Mise en place de critère d'attribution des places en crèche municipale
10. Autorisation de supprimer des documents du fonds de la médiathèque municipale
11. Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire au titre de l'article L.2121-22 du CGCT
12. Informations sur les décisions de renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
13. Informations et questions diverses.

A Bonne, le 27 février 2025

Le Maire,
Yves CHEMINAL

